

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 9 du 4 février 2022**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

#### **ARRÊTÉ**

fixant la liste des postes ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère des armées.

Du 24 janvier 2022

**ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère des armées.**

Du 24 janvier 2022

NORARM S 2 2 0 0 2 6 5 A

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [255](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret N° 2007-887 du 14 mai 2007 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense (JO n° 113 du 16 mai 2007, texte n° 8) ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2021 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense (n.i BO ; JO n° 140 du 18 juin 2021, texte n° 15),

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les emplois suivants sont ajoutés à la liste des emplois tenus par des fonctionnaires éligibles à la NBI.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICES	NOMBRES D'EMPLOIS	NOMBRES DE POINTS D'INDICES MAJOR PAR EMPLOIS
Direction des affaires financières			
Chef du bureau conformité et maîtrise des risques budgétaires.	Direction des affaires financières, service synthèse et pilotage budgétaire.	1	30
Adjoint au chef du bureau conformité et maîtrise des risques budgétaires.	Direction des affaires financières, service synthèse et pilotage budgétaire.	1	20
Adjoint au chef du bureau synthèse ministérielle de la masse salariale.	Direction des affaires financières, service synthèse et pilotage budgétaire.	1	20
Chef de section adjoint programmation et synthèses.	Direction des affaires financières, service synthèse et pilotage budgétaire, bureau de la synthèse ministérielle de la masse salariale.	1	10

**Art. 2.** Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**Art. 3.** Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le chef de service des ressources humaines civiles,*

Laurent GRAVELAINE.